

AMENAGEMENT D'UN CORRIDOR BIOLOGIQUE BOISE

Dossier de candidature



**Appel à projets corridors biologiques boisés
Région Nord-Pas-de-Calais**

Septembre 2008

SOMMAIRE

Partie 1 : Contexte et Objectifs du projet

Partie 2 : Présentation du projet d'aménagement

Partie 3 : Présentation des opérations de suivi

Partie 4 : Calendrier de réalisation du projet et état d'avancement du projet

PARTIE I :

Contexte et objectifs du projet

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1. Contexte Régional

Face à l'accroissement de la destruction des zones humides et pour parer au morcellement toujours croissant du territoire - deux phénomènes qui favorisent la disparition d'espèces végétales et animales - le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais a décidé de mettre en place les contrats de corridors biologiques. Puis, dans son souci de reconquérir et de remailler le territoire, il a mis en œuvre une trame verte et bleue, véritable infrastructure écologique fonctionnelle paysagère.

1.2. Contexte territorial

Le territoire du Pays Coeur de Flandre, compte un certain nombre d'espaces naturels possédant un intérêt écologique certain. Toutefois au début du XIXème siècle, ces zones plus nombreuses, s'étendaient sur de plus grandes surfaces, et étaient reliées par davantage de continuité. En effet les activités humaines génèrent un morcellement de plus en plus marqué des espaces naturels.

Les nombreux axes de communication limitent tout déplacement de la faune sur un axe nord-sud, de même que sur un axe Est-Ouest. Ils représentent donc un obstacle majeur aux corridors biologiques car ils influencent et perturbent les équilibres écologiques. Les possibilités de déplacement et de dispersion des mammifères, des amphibiens et dans une moindre mesure des insectes et des oiseaux s'en trouvent par conséquent réduites, d'où des difficultés de survie et un appauvrissement génétique.

Les boisements du territoire du Pays Coeur de Flandre sont relativement peu nombreux et surtout de faible taille. Seule la forêt de Nieppe possède un intérêt majeur en tant qu'écosystème forestier typique et fonctionnel. Les boisements constituent pourtant pour de nombreuses espèces faunistiques mais aussi floristiques des éléments essentiels dans une trame verte en tant que coeur de nature ou même de maillon d'un corridor biologique en fuseau continu ou en pas japonais.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, le Pays Coeur de Flandre et les intercommunalités présentes dans le territoire ont engagé une réflexion globale sur le développement environnemental afin de réaliser un schéma trame verte et bleue.

Cette volonté s'inscrit dans la politique de trame verte et bleue engagée par la région Nord-Pas-de-Calais.

L'ambition du projet pour la constitution d'une Trame Verte/ Trame bleue est d'offrir au Pays Coeur de Flandre des conditions favorables au maintien pérenne de cette biodiversité, notamment aux espèces animales et végétales les plus banales qui voient

peu à peu leurs niches traditionnelles disparaître. Il s'agit par conséquent de remettre en place des liaisons entre les milieux naturels, afin de rétablir leur fonctionnalité.

De ce schéma trame verte et bleue, il ressort que sur le territoire de Lestrem, le corridor de La Lawe, représente « **un cours d'eau d'enjeu régional** » ; il est à restaurer pour permettre la continuité biologique entre la Vallée de La Lys et l'Artois (cf schéma, phase 3 : Définition du plan d'actions de la Trame verte et bleue du Pays Cœur de Flandre). **Le corridor de la Lawe est un cœur de nature à re-dynamiser.**

1.3. Contexte communal

La commune de Lestrem s'est engagée, depuis une dizaine d'année, aux côtés de l'association Lestrem Nature, dans une démarche de préservation et de restauration des corridors biologiques sur son territoire :

- En 1996, l'association Lestrem-Nature, est la première association du Nord-Pas-de-Calais à signer un contrat de corridor biologique pour les communes de Lestrem et Mont-Bernenchon avec le soutien des communes concernées.
- En 1997, la commune de Lestrem intègre les corridors dans son Plan d'Occupation des Sols
- En 1998, le corridor biologique de Lestrem est entré dans sa phase active en 1998 : les opérations de terrains qui sont menées par l'association d'insertion RéAgir, ont démarré en juillet 1998 avec la création d'une équipe Corridors (quatre ouvriers et un encadrant).
- En 2003, Lestrem accueille le premier comité de pilotage des corridors biologique ; un plan de gestion des corridors biologiques en milieux humides est établi :

Il se traduit sur le terrain par des opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, permettant aux salariés de l'association RéAgir de développer un savoir-faire bien spécifique : restauration de mares et d'étangs, fauches sélectives et tardives de bords de chemins, de roselières, taille de saule en têtard, restauration, diversification et entretien de ripisylve, plantation de haies, réimplantation de végétation aquatique dans les petits cours d'eau et fossés, création de mares...

- Depuis 2003, ces opérations, définies par le plan de gestion, sont financées par la commune de Lestrem, l'Agence de l'eau, la DIREN, le Conseil régional, dans le cadre de sa politique Trame Verte et Bleue.
- Le 11 septembre 2004, la commune de Lestrem s'engage durablement en signant la Charte de développement des corridors biologiques sur son territoire

Aujourd'hui, cette volonté de restaurer et protéger les corridors biologiques est toujours aussi forte.

L'appel à projet de la Région sur « les corridors biologiques boisés » c'est l'opportunité pour la commune de renforcer le réseau de connexions boisées (haies, ripisylves, bandes boisées, alignement de saules...) très faible sur le territoire de la commune.

De plus le terrain préempté par Lestrem pourrait tout à fait convenir pour un projet de boisement. Plusieurs arguments font de ce terrain un site idéal pour la réalisation d'un projet de corridors boisés :

-Tout d'abord sa localisation :

Situé en bordure de la Lawe, il correspond à **la zone d'enjeu régional du schéma trame verte et bleue du Pays Cœur de Flandre**.

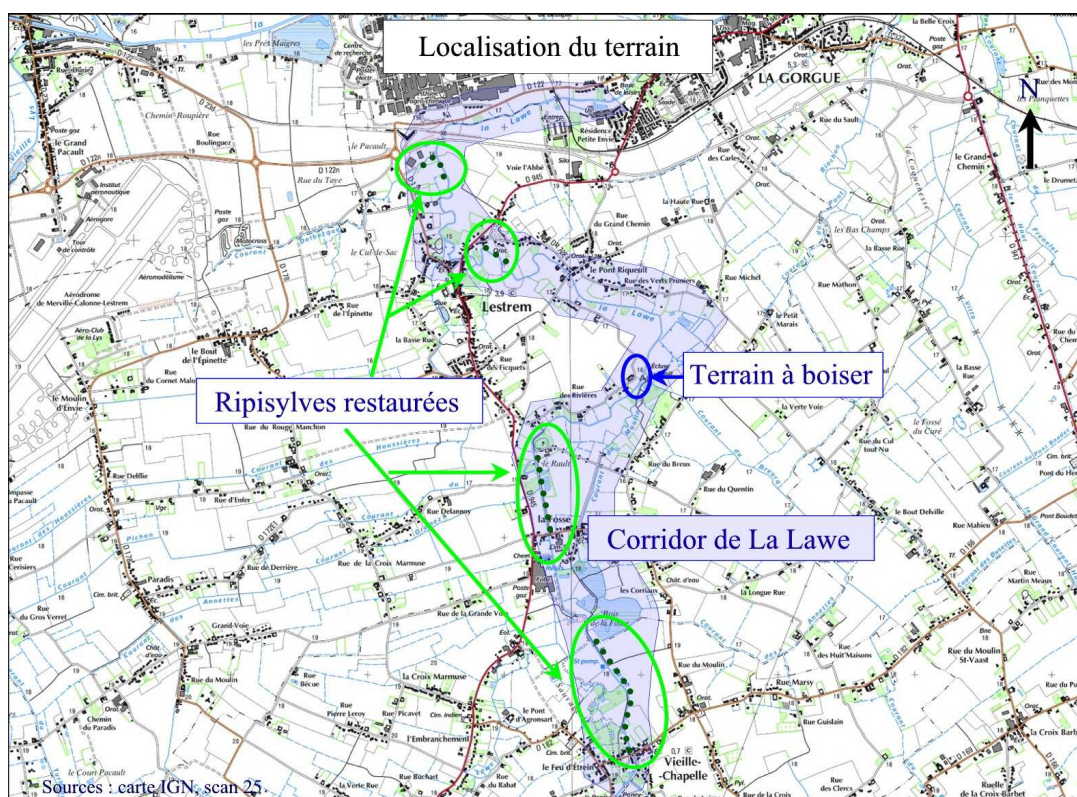
-Ensuite, la rivière de La Lawe représente depuis 1998, **l'axe majeur du réseau de corridors de la commune de Lestrem**, et plusieurs opérations de restauration de ripisylves ont déjà été réalisées (en 2004 et 2005 : Secteur de La Fosse, le Rôle en amont de l'écluse du Rôle, secteur de Lestrem centre et à la Haute-Loge en aval). Par conséquent, l'aménagement d'un corridor boisé le long de cette rivière est tout à fait cohérent avec la démarche de restauration déjà entreprise.

-Enfin, **un diagnostic écologique favorable** :

Suite à la réception de l'appel à projet, un diagnostic écologique a été réalisé (juillet et septembre 2008) sur la parcelle préemptée afin de connaître sa valeur écologique et de déterminer s'il était envisageable d'y aménager un corridor boisé.

Il ressort de ce diagnostic, que le terrain ne possède pas actuellement une valeur écologique intéressante (valeur faible au niveau de la faune, de la flore et des habitats). L'aménagement d'un corridor boisé va permettre de développer sa valeur écologique et de gagner en biodiversité.

De plus, l'étude des caractéristiques du sol montre que les conditions du terrain sont favorables à la plantation d'un bois.



2. OBJECTIFS DU PROJET

Aménagement d'un corridor biologique boisé

Environnement

- Restaurer les habitats et la biodiversité des écosystèmes boisés
- Restaurer et densifier le réseau de corridors biologiques boisés
- Reconquête environnementale et écologique des espaces dans le cadre de la « trame verte - trame bleue régionale »
- Améliorer la connaissance des écosystèmes boisés : Suivi écologique, inventaires, plan de gestion
- Education à l'environnement : information
- Protéger la ressource en eau

Territoire

Le Bas Pays de Béthune présentent un ensemble remarquable d'habitats humides homogènes. Les surfaces boisées sont quant à elles faiblement représentées sur ce territoire : elles sont également peu diversifiées et le réseau de corridors boisés est relictuel. Ces milieux sont de plus en plus fragmentés par les infrastructures et l'urbanisation galopante. Les actions menées pour la restauration et la préservation des corridors biologiques ont valeur d'exemple pour le Pays Cœur de Flandres auquel adhère la commune de Lestrem.

Une commune, Lestrem et des associations, pour un projet pertinent à différents niveaux : environnement, territoire, économie et action sociale.

Économie

- Valorisation du territoire et mise en valeur des atouts touristiques
- Maintien d'activité agricole forestière
- Création d'une nouvelle filière (bois) créatrice d'emplois
- Mise en valeur des nouveaux savoir-faire pour la gestion des milieux boisés
- Prévention des risques d'inondation

Social

- Création d'espaces naturels pour la sensibilisation à l'environnement, pour la détente et les loisirs

3. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LESTREM

Sa situation géographique

Lestrem est situé à la limite des anciennes provinces d'Artois et de Flandre, à la frontière des départements du Pas-De-Calais et du Nord et appartient à l'ensemble des communes du Bas Pays d'Artois, proche du pays de l'Alloeu.

Pour être plus précis, on peut ajouter que le village se trouve à proximité du confluent de la Lys et de la Lawe qui traverse successivement La Fosse et le Bourg en passant par le hameau du Pont Riqueult.

D'un point de vue cartographique, Lestrem se situe :

- à 51 degrés de latitude Nord, à 220 km de Paris
- à 45 km d'Arras et à 35 km de Lille
- à 12 km de Béthune et à 4 km d'Estaires
- à 16,5 m au-dessus du niveau de la mer

Pour compléter cette présentation géographique, signalons les communes limitrophes de Lestrem,

- au Nord : Merville
- au Sud : Richebourg, Vieille Chapelle et La Couture
- à l'Est : La Gorgue
- à l'Ouest : Hinges et Calonne sur la Lys



La commune de Lestrem est intégrée à la Communauté de communes « Flandre Lys ».

La Communauté de communes Flandre Lys se situe à 30 km de Lille, 60 km de Dunkerque, 15 km de Béthune et 50 km d'Arras. Elle est au cœur de la Flandre.

La communauté de communes « Flandre Lys » se compose de 7 communes : *Haverskerque, Merville, Estaires, La Gorgue, Laventie, Fleurbaix et Lestrem*. Elle s'étend sur 2 départements (le Nord et le Pas-De-Calais) soit 11 778 hectares de superficie et compte 31 893 habitants pour 12 164 foyers.



Son contexte économique

La commune était autrefois essentiellement rurale. Aujourd'hui, les petites exploitations agricoles ne sont plus aussi nombreuses. Les terres sont cédées à d'autres agriculteurs pour agrandir leurs exploitations et beaucoup de terres de labour sont devenues des terrains à bâtir.

Résolument tournée vers l'avenir et vers les jeunes Lestrem attire de nouveaux foyers qui trouvent des terrains constructibles selon leur souhait.

Les activités des commerçants, artisans, industriels et de services témoignent de la vie intense de la localité.

Lestrem accueille le siège du groupe Roquette Frères ainsi qu'un de ses sites de production. Il est leader mondial dans les produits injectables et occupe la 2^{ème} place européenne dans l'industrie des produits amyliacés.

Données démographiques

Population totale : environ 4000 habitants (dernier recensement : 3790 hbts 1999)

4. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION LESTREM-NATURE

Association agréée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les départements du Nord et du Pas de Calais

- Eco Acteur de l'année 1999 en Région Nord Pas de Calais (Trophée Décision Environnement)
- Membre de la Fédération Nord Nature
- Titulaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys

Adresse de l'association : 117 rue de la Croix Marmuse 62136 Lestrem
E-mail : Lestrem-nature@wanadoo.fr

Président : Jean Louis WATTEZ
117 rue de la Croix Marmuse
62136 Lestrem
Tel : 03 21 26 14 69

Vice-présidente : Danièle Mullet

Trésorière: Monique Dambrune

Secrétaire : Jacky Poulle

Date de parution au Journal Officiel : Déclaration à la Sous-Préfecture de Béthune le 28 Mars 1977.

Nombre d'adhérents : 150

Objectifs

1. Favoriser toutes les initiatives qui ont pour but le maintien ou l'amélioration de la qualité des environnements naturels et urbains et notamment la mise en oeuvre d'études ou de travaux destinés à préserver ou restaurer la biodiversité écologique des habitats naturels.
2. Développer des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
3. Mettre en place des actions à caractère culturel ou éducatif.

Actions

Développement de corridors biologiques:

Lestrem Nature est la première association à avoir signé une convention avec le conseil régional Nord pas de Calais pour deux projets de corridors biologiques : Lestrem-Mont-Bernenchon et Calonne sur la Lys -Saint-Floris. Lestrem Nature est maître d'œuvre, au titre du suivi écologique, du chantier de développement de corridor biologique Lestrem Mont-Bernenchon qui emploie 5 personnes.

Conseils, assistances, études et diagnostic écologique :

Lestrem-Nature assiste les collectivités et particuliers dans la réalisation de leur projet environnementale. Elle réalise également des études : état initial des milieux, plan de gestion, diagnostic écologique, suivi / évolution des milieux...

Sorties nature guidées programme annuel

Formation : un programme de formation, pour les bénévoles, sur la faune et la flore des milieux humides a été mis en place depuis l'année 2000 : Plusieurs séances en salle ou sur le terrain par an. En 2008, formation sur les coccinelles.

Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement :

Découverte du bocage, les batraciens, les champignons,, les papillons projet " 1000 Défis Pour Ma Planète " 1999-2000 avec l'école de Paradis Lestrem.

Animations scolaires en 2006-2007-2008 sur les coccinelles, les pelotes de rejection et la découverte des mares et des rivières (écoles de Lestrem, Vieille-Chapelle, Mont-Bernenchon, La Couture...)

Découverte des corridors biologiques : 5 circuits pédestres et vélo ont été mis en place en 2008 sur les corridors biologiques avec la réalisation et diffusion d'un livret guide.

Bulletin d'information : *Corridorinfo* 3 ou 4 parutions par an.

Marché du Mieux Vivre fin Octobre .

Prochain rendez-vous le dimanche 12 Octobre 2008

Les financeurs : Région NPDC, les communes de Lestrem, Mont-Bernenchon, Vieille-Chapelle, l'Agence de l'eau, la DIREN, Nature et découverte, la Fondation de France, la Banque Populaire ...

5. Suivi administratif, qui fait quoi ?

Le Maître d'ouvrage porteur du projet

**Commune de
Lestrem**

- Envoi de la demande de subventions
 - Achat du terrain
 - Suivi des travaux

Les Maîtres d'œuvre

Lestrem-Nature

- Réalisation du diagnostic écologique du terrain
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (montage dossier, rédaction de la demande de subvention)
- Suivi des travaux, suivi du milieu, évaluation, inventaire...
- Réalisation du plan de gestion

Prestataire local

- Réalisation des travaux d'aménagement du corridor boisé

PARTIE II : Présentation du projet

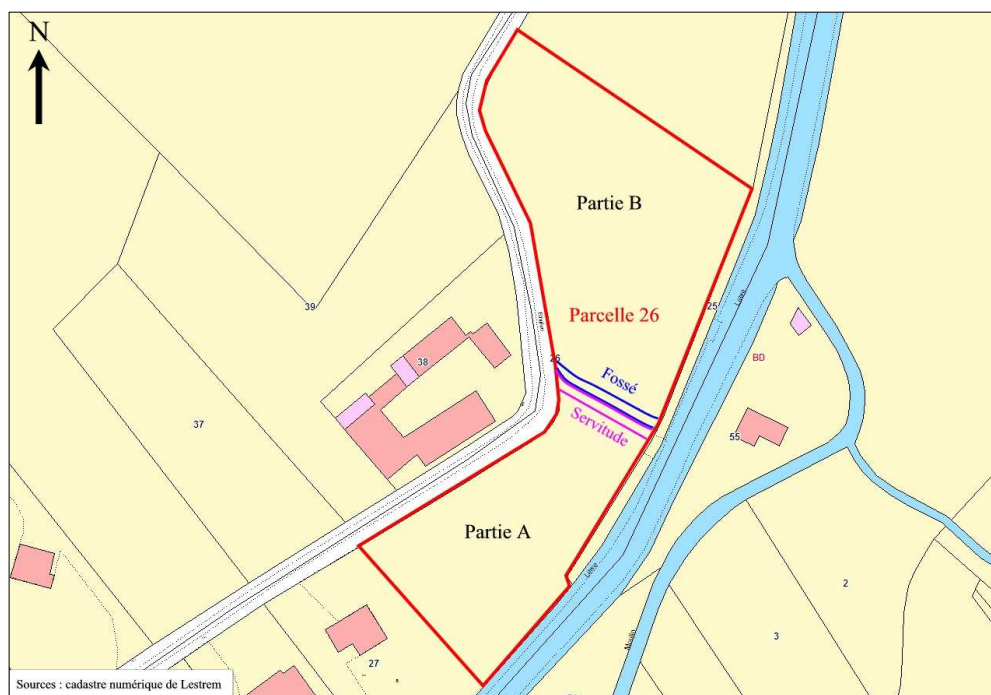
1. PRESENTATION DU SITE

▪ Localisation

Le terrain à aménager, la parcelle 26 section BM, est situé rue des rivières à Lestrem. Il est classé en zone 30ND au Plan d'Occupation des Sols :

« Il s'agit d'une zone protégée comprenant des espaces verts à vocation récréative. Sont autorisés, principalement, les types d'occupation ou d'utilisation du sol liés :

- à l'activité agricole, horticole et maraîchère
- aux activités sportives et de loisirs »



Plan cadastral du site (commune de Lestrem, parcelle 26 de la section BM)

Le terrain, d'une superficie de 9105 m², se présente en 2 parties A et B séparées par une servitude et un fossé.

La partie A est actuellement en jachère et la partie B en culture céréalière.

2. PRESENTATION DU PROJET

Situé le long de la rivière de la Lawe, le terrain va être planté pour constituer un boisement alluvial, un corridor boisé composé des 3 strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) avec des essences diversifiées.

Véritables réservoirs de biodiversité, ces habitats à l'interface entre terre et eau assurent une multitude de fonctions écologiques, utiles à l'équilibre des milieux et à l'homme. Par exemple, les forêts ou bois alluviaux constituent de véritables filtres naturels participant à la préservation de la ressource en eau notamment par la réduction de la charge organique et eutrophisante des cours d'eau. Ils offrent d'importantes zones d'expansion des eaux de débordement permettant l'atténuation des crues, les boisements de rives participent au maintien et à la protection des berges.

Ces boisements constituent également une source potentielle de production de bois, sans oublier la qualité des paysages et les possibilités de récréation qu'ils offrent.

Le site sera ouvert au public d'ici quelques années afin de proposer un nouvel espace de promenade mais aussi de découverte par le biais d'animations pédagogiques sur la nature.

Certaines parties de ce terrain ne seront pas plantées (respect du code rural) :

- la servitude et le fossé
- une bande le long de la rivière afin de prolonger le chemin de contre halage (largeur 4m)
- une bande de 6 m le long de la propriété riveraine et côté champ cultivé
- une bande de 2 m le long de la route avec un élargissement dans le virage

Une bande de 4 m de large, traversant le bois, sera laissée en herbe afin de faciliter les travaux d'entretien et d'exploitation futur du bois.

▪ Description des travaux

Plantation d'un bois :

- Préparation et décompactage du sol :

Lorsqu'un boisement est réalisé sur une zone agricole préalablement cultivée, le décompactage des horizons profonds du sol est indispensable. L'utilisation d'une sous-soleuse supprime la semelle de labour. Il favorise une plongée rapide des racines et donc une meilleure croissance des plants.

- Semis d'une strate herbacée :

Le semis, dans les zones non plantées et les allées, d'un mélange de graminées (faible quantité), fleurs vivaces et annuelles assure une couverture au sol qui prendra le relais de la culture agricole en attendant qu'une végétation typiquement forestière s'installe progressivement.

Le mélange devra être composé d'espèces sauvages locales (exemple : carotte sauvage, fétuque rouge, compagnon blanc...) intéressantes pour les insectes et adaptées aux conditions du sol.

- **Paillage :**

Le paillage, indispensable, sera mis en place sur 1m de large avant et/ou après la plantation pour éviter un envahissement par les plantes et limiter l'entretien la première année. La paille permet également de garder l'humidité. Par la suite, les produits de fauches des allées pourront être répartis au pied des arbustes pour constituer le paillage.

- **Plantation**

1. Plantation d'une haie brise vent, protectrice tout au tour de la parcelle :

La plantation de haies autour du périmètre destiné au boisement joue plusieurs fonctions complémentaires :

- rôle technique pour protéger le boisement des vents dominants et favoriser ainsi le développement des arbres plantés
- rôle de clôture naturelle pour limiter et guider l'accès au site
- rôle de lisière, milieu d'échange, très riche en espèces floristiques et faunistiques

Cette haie périmétrale sera composée d'essences à grand développement et à croissance rapide sur les cotés situés sous les vents dominants (ex : fusain, cornouiller, sureau...)

L'itinéraire technique de plantation, identique au boisement prévoira au moins un plant par mètre linéaire pour les arbustes, les arbres étant intercalés tous les 4 à 6 mètres (ex : saule blanc, peuplier tremble...).

2. Plantation du bois :

Il s'agit de réaliser une frênaie chênaie enrichie en différentes essences.

Densité de plantation des 2 strates : plantation en lignes espacées d'au moins 2 mètres, 1 plant d'arbuste tous les 2 mètres au minimum, 1 plant d'arbre tous les 4 mètres sur des lignes espacées d'au moins 4 mètres.

La majorité des plants, soit les plants d'arbustes, feront 60/90 cm de haut à la plantation. Les plants d'arbres seront quant à eux déjà formés, de diamètre 6/8 au maximum, certes plus cher à l'achat, mais cela réduit les travaux de taille de formation et donc le coût d'entretien les premières années.

Les plants de chêne pédonculé seront des 175/ 200 cm afin de garantir une bonne reprise tout en ayant des arbres préformés.

La plantation de sujets plus âgés et de taille plus importante devrait permettre une fonctionnalité plus rapide du corridor boisé.

La plantation sera accompagnée de la pose d'une protection contre le gibier et d'un tuteur pour les arbres.

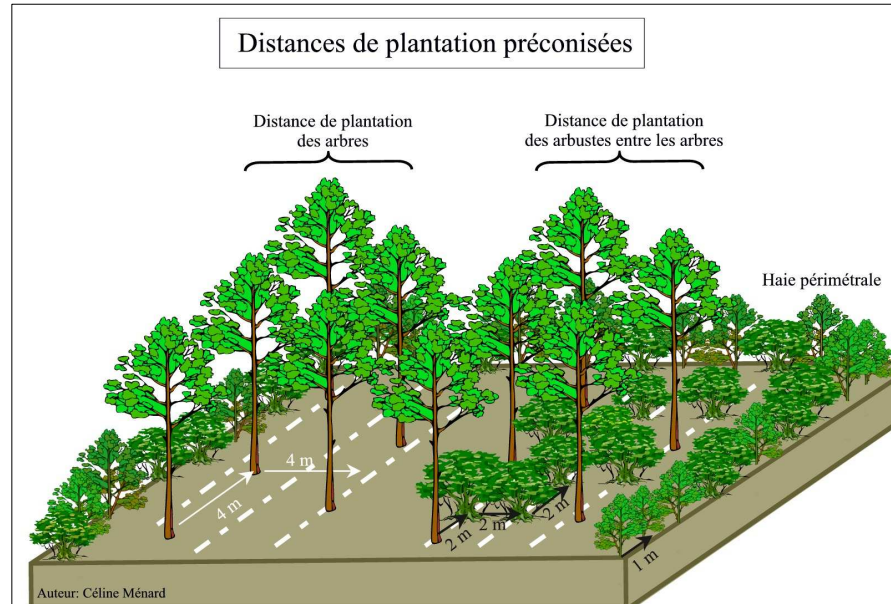
La densité de sujets plantés sur la parcelle devrait être d'environ 400 d'arbres et 1550 /1600 arbustes.

Répartition des essences :

Le bois sera constitué majoritairement de frênes et de chênes pédonculés avec quelques essences comme l'aulne, le sorbier, le tilleul à petites feuilles, le houx, en périphérie

l'érable, la viorne, le sureau..., et en sous bois le charme et le noisetier. Le saule blanc et le peuplier tremble seront plantés dans la haie périmétrale.

La haie sera également constituée d'arbustes diversifiés tel que la bourdaine, troène, prunelier, églantier, saule des vanniers...



Provenance des semences et des plants :

Choix des plants : essences régionales arbustives et arborescentes pour constituer 2 strates (voir liste en annexe)

Provenance des plants : l'achat des plants pourra se faire à la Pépinière de l'Haendries à Bailleul

Provenance des semences : l'achat des semences pourra se faire auprès d'Ecosem en Belgique

Aménagement d'une mare intra forestière :

1 Objectif

Les mares jouent un rôle important dans notre environnement : elles retiennent les eaux de ruissellement, formant ainsi des points d'eau où de nombreux animaux viennent s'abreuver. Elles représentent aussi les ultimes refuges pour certaines espèces menacées. Les mares sont des éléments vitaux pour toutes les espèces dont le cycle de reproduction passe par l'eau (les amphibiens dont 2 espèces ont été inventoriées sur le site, insectes aquatiques comme les libellules, mais aussi pour des plantes).

La mare intra forestière constitue un biotope bien particulier qui peut accueillir des espèces comme la salamandre tachetée. Ce type de mare est très peu représenté sur le territoire de Lestrem, il pourrait donc s'avérer très intéressant pour la faune et la flore.

2 Descriptif des travaux et préconisations

Dimension : 20 m²

Forme : contour de forme ovale ou en haricot

Berges : profilage des berges en pente douce sur 2/3 des berges au minimum

Création de petits paliers pour une fixation plus facile des plantes

Profondeur au centre : entre 1,50 m et 2 m

Plantation de quelques plantes hygrophytes et héliophytes locales non envahissantes et non invasives (exemple : iris, plantain d'eau, salicaire commune, reine des prés, jonc ...).

La liste et le nombre de plants installés devront être communiqués à l'association Lestrem- Nature afin de constituer un état initial pour le suivi de l'évolution de la végétation de la mare.

L'installation de quelques plantes permet d'obtenir plus rapidement d'une part un milieu accueillant pour la faune aquatique et d'autre part un bon équilibre (oxygène, habitat végétal, nutriments...).

Par contre aucune espèce animale ne devra être introduite.

Il est prévu de réaliser le creusement de la mare en même temps que les travaux de préparation du sol pour permettre un étalement de la terre ou le cas échéant son évacuation.

Le terrain ne possédant pas de dépression naturelle, les berges de la mare pourront être prolongées en faible pente pour permettre de capter un maximum d'eau de ruissellement.

L'emplacement de la mare tiendra compte de plusieurs paramètres :

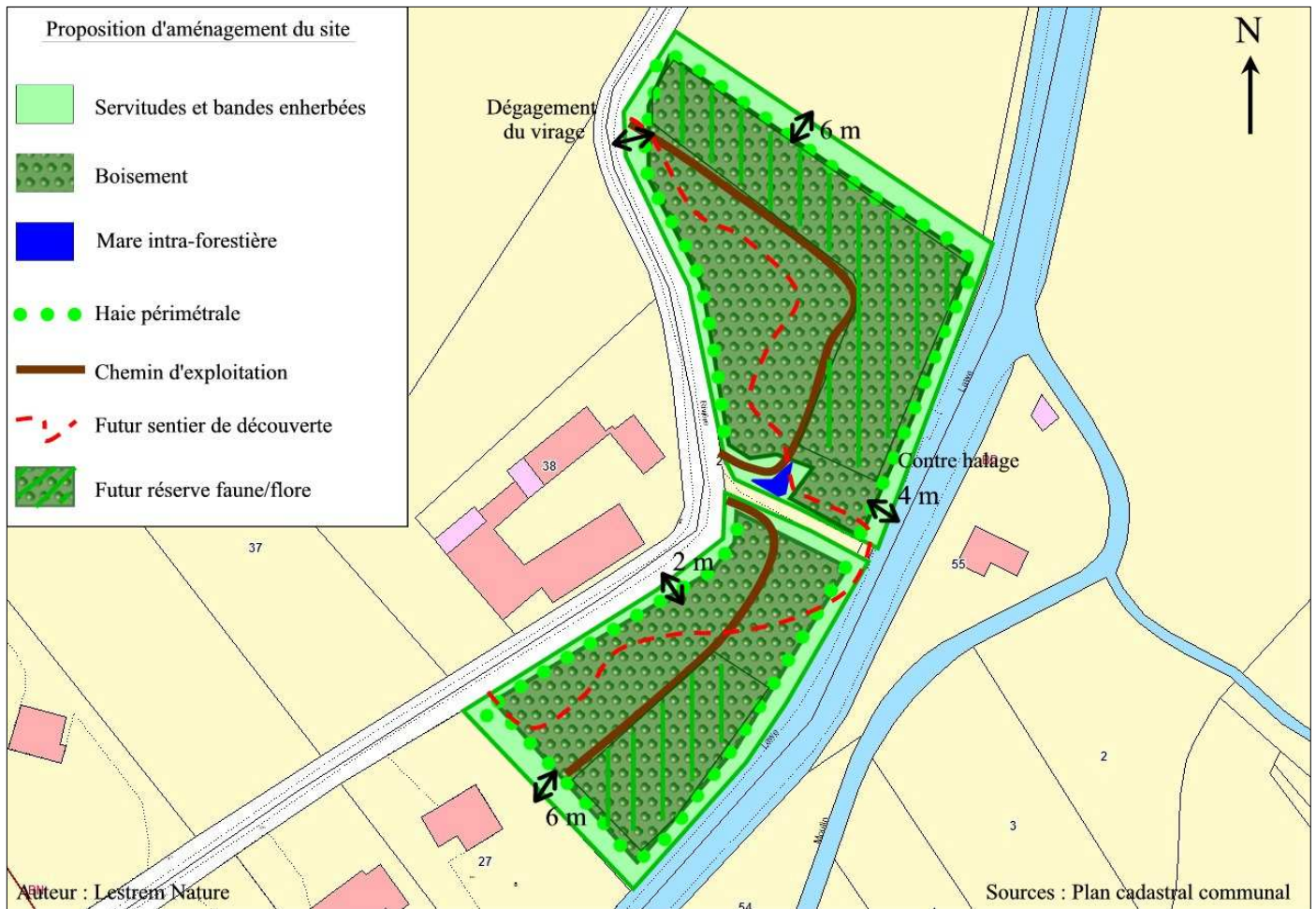
- distance avec les arbres
- endroit le plus lumineux à proximité du chemin d'exploitation par exemple
- accès facile pour les animations
- pas trop près de la rivière, pour éviter sa fréquentation par les rats musqués présents sur les berges de la rivière

3 Aménagements futurs :

Dans quelques années, l'entretien d'un petit sentier de découverte permettra de guider le public dans le bois. Des petits panneaux, disposés le long du sentier, pourront informer les promeneurs sur la faune et la flore du site.

Il est prévu de limiter l'accès de certaines parties du bois au public afin de préserver des zones de refuge pour la faune.

4 Plan d'aménagement proposé :



Partie III : Présentation des opérations de suivi

1. Suivi des travaux

Pendant la réalisation des aménagements, le suivi des travaux est nécessaire pour juger de leur bon déroulement, de leur conformité avec le projet et faire face aux éventuels problèmes de terrain.

2. Suivi de l'évolution du site

- Suivi photographique et cartographique du site

Le suivi photographique est un moyen simple d'appréhender l'évolution d'un milieu : il pourra être répété à intervalle régulier :

- une à plusieurs fois par an pour la mare
- tous les 2 à 3 ans pour les arbres, mais il faudra prendre de plus en plus de recul au fil des années voir même utiliser les photographies aériennes

Après l'aménagement du site, un état des lieux est nécessaire pour constituer un état initial du milieu : répartition des essences, localisation de la mare...

La cartographie du site est indispensable et sera utile pour la réalisation du plan de gestion.

- Inventaire et suivi de la flore

Un inventaire floristique devra être établi à la fin des aménagements pour connaître les espèces implantées sur le site, leur quantité, leur répartition et les cartographier.

Ce sera l'état initial à partir du quel on pourra étudier l'évolution des habitats du site.

Il est proposé que les relevés de végétation (relevés phytosociologiques) soient effectués sur l'ensemble des sites entre la mi-mai et la fin juillet tous les 2 ans au minimum. Les périodes d'inventaire devront être les mêmes afin de permettre leur comparaison.

Les mesures dendrométriques pourront être réalisées en même temps que les relevés de la végétation, au moins un tous les 10 ans.

Le suivi de l'évolution du boisement suppose une répétition des relevés au cours du temps. Les relevés effectués au cours de la première année de suivi permettront de disposer d'un état initial de la situation du boisement à un instant donné.

La répétition des relevés, selon un pas de temps régulier, permettra de déceler les tendances évolutives du boisement, d'enregistrer les modifications intervenant dans la végétation, de comprendre comment le milieu évolue.

La dynamique des bois et forêts est généralement lente et par conséquent la fréquence des relevés plutôt faible en ce qui concerne les arbres.

L'évaluation de l'état sanitaire pourra être complétée à long terme avec intérêt, par le repérage des cavités sur le tronc et les branches pour leur rôle en tant que contribution à la biodiversité (certaines espèces d'oiseaux ou de mammifères, d'insectes...).

La végétation est un bon indicateur de réponse à la gestion, ce qui permet, en suivant son évolution, de juger de l'efficacité des travaux effectués.

- Inventaire et suivi de la faune

Les inventaires faunistiques pourront être réalisés dès la première année de la plantation du bois et de l'aménagement de la mare. Ils seront renouvelés au mieux tous les ans ou au moins une fois tous les 3 ans selon les espèces inventoriées.

Les espèces à suivre en priorité les premières années sont :

- les oiseaux
- les amphibiens (mare)
- les lépidoptères (lisière)
- les orthoptères (lisière)

Le suivi des amphibiens va permettre de porter un diagnostic global sur l'intérêt écologique de la mare. Plus le peuplement batrachologique est diversifié et plus la mare est potentiellement riche en terme de biotopes (végétation aquatique et amphibie) et de proies (invertébrés aquatiques).

- Évaluation de la fonctionnalité du corridor

L'inventaire des oiseaux va permettre de connaître, dès les premières années, la fonctionnalité du bois en tant que corridor biologique.

Un suivi télémétrique des oiseaux pourra révéler l'importance du boisement dans les déplacements des oiseaux et sa fonctionnalité en tant qu'habitat ou cœur de nature.

Pour cela, certains oiseaux, choisis selon plusieurs paramètres (lieu, nidification, mâle, espèces...) seront capturés et équipés d'un émetteur pendant plusieurs jours afin de connaître leurs déplacements.

3. Élaboration d'un plan de gestion

Élaboration d'un plan de gestion durable du boisement pour une durée de 10 ans en collaboration avec un expert de l'ONF.

Il sera conforme à l'objectif principal du schéma régional de la gestion sylvicole (SRGS) du NPDC :

« La gestion forestière durable est la gérance et l'utilisation des forêts et terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité ainsi que leur capacité à satisfaire les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, actuellement et pour le futur, aux niveaux local, national, et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes ».

Ce SRGS comprend plusieurs étapes :

- diagnostic de la Forêt : statut de la propriété, limites, potentialités forestières, essences à planter ou favoriser, accès aux parcelles, état sanitaire des peuplements, équilibre sylvo-cynégétique, bilan de la gestion passée.
- types de peuplement : 5 types de peuplements régionaux (taillis, futaie régulière feuillue et résineuse, futaie irrégulière feuillue, mélange futaie-taillis, peupleraie), les régénérations naturelles ou artificielles, la description des peuplements,
- la réglementation : les aspects forestiers (PSG, RTG, CBPS) avec les garanties de gestion durable, les réglementations, les aspects environnementaux,
- le contexte social et environnemental
- l'évaluation des moyens et la prévision de la gestion à long terme
- les objectifs de la Forêt

Il reposera sur le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) du département :

Prévu par la loi d'orientation Forestière de juillet 2001, il s'agit d'un document comprenant les principes essentiels d'une gestion forestière durable déclinés par type de peuplement et d'un engagement à suivre ces prescriptions. Ce document prend en compte les aspects production de bois, bien sûr, mais également la préservation des habitats et de la biodiversité. Les aspects cynégétiques ou sociaux y sont également abordés.

Une première action du plan de gestion consistera à réaliser une description des peuplements et d'établir la cartographie de zones de gestion. Principe : planifier la gestion par zones.

4. Engagement de la commune

La commune se positionnera sur sa volonté de s'engager dans cette démarche lors du Conseil Municipal du 30 octobre 2008.

Partie IV : Calendrier de réalisation des opérations du projet et état d'avancement

Opérations	Année 2008					Année 2009												Année 2010				
	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	
Procédure et achat du terrain				R																		
Diagnostic écologique	R																					
Montage du dossier					R																	
Préparation du terrain																						
Creusement de la mare																						
Plantation des arbres et arbustes																						
Suivi, évaluation																						
Élaboration du plan de gestion																						

R : opération réalisée

E : opération en cours

Liste des essences arbustives et arborées à utiliser

<u>Désignation</u>	<u>Nom vernaculaire</u>	<u>Taille</u>	<u>quantité arbustes</u>	<u>quantité arbres</u>
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	6/8		25
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	6/8		26
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	60/90cm	300	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	60/90cm	100	
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	60/90cm	300	
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	60/90cm	100	
<i>Frangula alnus</i>	Bourdain	60/90cm	100	
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	6/8		125
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	60/90cm	50	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	60/90cm	200	
<i>Malus sylvestris</i>	pommier sauvage	60/90cm		6
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	6/8		25
<i>Prunus Avium</i>	Merisier	6/8		25
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	60/90 cm	200	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	175/200cm		100
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	60/90 cm	75	
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	60/90 cm	22	
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	6/8		25
<i>Sambucus nigra</i>	sureau noir	60/90 cm	50	
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	6/8		25
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul petites feuilles	6/8		25
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	60/90 cm	75	
Total plants			1572	407